



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

- 1 – Toute commande qui nous est passée, suite à une offre de notre part, comporte de plein droit :
 - Acceptation par notre acheteur ou co-contractant de nos conditions générales.
 - Renonciation par lui à ses propres conditions générales.
- 2 – Lorsque la mention « ferme » n'est pas spécifiée, nos offres ne sont faites qu'à titre indicatif. Nos offres ne comprennent pas les frais et formalités de douane
- 3 – Toute condition particulière doit, pour nous être opposable, avoir été confirmé par notre siège.
- 4 – Les délais de livraison que nous indiquons, bien que déterminés de façon aussi exacte que possible, ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Il ne sera donc jamais due par nous une pénalité en dommages et intérêts en cas de retard de livraison, sauf situation contraire expressément acceptée par nous au moment de la conclusion du marché.

En outre, les quantités envoyées peuvent varier dans la limite en plus ou en moins de 10% des quantités commandées.

5 – Les commandes doivent nous être adressées par écrit sur papier à en-tête et signé par le responsable autorisé. Lorsque qu'il est nécessaire de joindre des plans ceux-ci seront revêtu de la mention bon pour exécution.

6 – Les cas de force majeure et tous évènements rendant impossible ou seulement difficile l'exécution de nos engagements, peuvent entraîner à notre gré, la résiliation de nos engagements ou leur suspension sans dommages et intérêts à notre charge.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grèves, lock-out, interruption de transport, pénurie de matériel roulant, interdiction d'importer ou d'exporter, contingentement, incendie, bris de machines, etc.

D'autre part, nous essayons d'éviter tout changement ou modification technique dans nos articles. Toutefois, si tel devait être le cas, les changements ne donnent droit qu'à la résiliation du contrat à l'exclusion de dommages et intérêts et d'indemnités pour pertes de bénéfices.

7 - En cas d'annulation ou de réduction de commande, notre contractant nous sera redevable du remboursement des frais engagés pour l'exécution de la commande ainsi que du manque à gagner correspondant à l'annulation ou à la réduction.

8 – Toutes nos marchandises sont considérées comme vues et agréées au départ de nos usines. En conséquence, quel que soit leur mode d'expédition, nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acquéreur.

9 – L'emballage sera facturé au prix de revient et ne sera pas repris.

10 – Notre garantie se limite aux vices de fabrication et pour une période de 6 mois.

Notre obligation de garantie (même en cas d'installation ou réglages effectués par nos techniciens) est strictement limitée au remplacement de notre matériel ou des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de tous autres frais pouvant résulter des réparations ou du remplacement, ainsi que de tous dommages et intérêts, remboursement de salaires, frais pour accidents du travail, etc.

Toute contestation, pour nous être opposable, devra être contradictoirement.

Pour procéder à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses, le client doit nous accorder, sans frais, le temps nécessaire pour faire toute diligence.

En outre, notre garantie est refusée :

- a) lorsque la détérioration est causée par l'usure normale des pièces.
- b) Lorsque le client ne satisfait pas à son obligation de paiement.
- c) Lorsque les pièces ont été réparées par des personnes étrangères à notre établissement.

- d) Lorsque les détériorations sont dues à des négligences de manipulation ou, de façon générale, à une cause étrangère aux pièces.

Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne le respect des mesures et des poids spécifiques ainsi que le degré d'élasticité des articles en caoutchouc. Nous nous réservons une tolérance de 10% en plus ou en moins.

11 – Les frais d'outillage et installations spéciales nécessités pour la fabrication de pièces spéciales, à la demande de notre client, seront mis à sa charge, toutefois, la propriété de l'outillage d'installation ainsi créée, nous est acquise.

12 - Les modifications que nous serons amenés à apporter au contrat de vente n'emportent ni réduction de prix, ni dommages et intérêts.

13 – Selon la loi N°80-335 du 12/04/1980 nous nous garantissons la propriété de la marchandise vendue jusqu'au paiement intégral de notre facture.

Les sommes non payée a échéance donneront lui de plein droit et sans mise en demeure au paiement d'intérêts de retards majorés du taux légal.

14 – Sur nos devis, projets, dessins et autres documents, nous nous réservons le droit d'auteur, ils ne pourront être communiqués aux tiers qu'avec notre assentiment, les documents joints à nos offres sont à nous retourner sur notre demande.

Par contre, notre client gardera la responsabilité des plans, dessins modèles et tous autres documents juridiquement protégés qu'il nous confiera pour l'exécution de certaines pièces.

15 – Les prix de nos offres sont établis d'après les cours, tarifs, taxes et impôts et les conditions de travail à la date de notre acceptation de commande, les prix peuvent être révisés suivant les nouveaux cours et conditions en vigueur au moment de la livraison.

Lorsque nos prix sont établis, toutes taxes comprises, toute augmentation de ces taxes et toute taxe nouvelle sont à la charge de l'acheteur.

Nos prix s'entendent sans engagement pour des commandes supplémentaires.

16 – Au cas où aucune date de livraison ou d'enlèvement des marchandises n'a été convenue, nous accordons un délai de 3 mois, à partir du jour de la commande, à l'expiration de ce délai, nous sommes autorisés, à notre choix, soit de facturer les marchandises, soit annuler la commande.

17 – Pour certains matériels, machines, outillages, nous nous réservons le droit d'exiger le règlement comme suit :

- 50% à la commande
- 50% à la livraison des premières pièces

En cas de non respect de ces délais, les sommes dues seront augmentées, sans mise en demeure, d'intérêts de retard sur la base du taux des avances de la Banque de France, majoré de 2 points.

Quel que soit le mode de paiement stipulé, nous avons toujours le pouvoir de faire accepter des traites. Notre créance deviendra immédiatement exigible :

- si lesdites traites ne sont pas acceptées dans les 4 jours
- si une échéance n'est pas payée.

La rétention de paiement ou la compensation par d'éventuelles prétentions contraires ne sont pas admises.

18 – Les outillages sont facturés sous forme de participation ils sont la propriété partielle du client et sont consignés chez nous. Ils ne pourront être retiré sans le paiement d'un complément correspond au transfert de savoir-faire

19 – Les inserts clients ne sont pas contrôlés à la réception ils sont considérés automatiquement comme bon pour fabrication. Les retouches éventuelles sont à la charge du clients.

20 – Le lieu de juridiction est Romans 26.